

-French version of the original statement in English, released on March 19<sup>th</sup> 2026-

## **COMMUNIQUE URGENT CONCERNANT LA DETENTION ILLEGALE ET LA PRIVATION DE LIBERTE DE YURII SHELIAZHENKO PAR LA POLICE ET LES AUTORITES MILITAIRES UKRAINIENNES**

Les organisations soussignées sont choquées par la détention et la privation de liberté du défenseur des droits humains Yurii Sheliazhenko, aujourd'hui 19 mars, par les autorités ukrainiennes à Kiev. Cela survient quelques semaines seulement après un appel conjoint lancé aux autorités pour qu'elles mettent fin à ces persécutions à l'encontre des objecteurs de conscience et cessent de persécuter M. Sheliazhenko.

Selon les informations disponibles, M. Sheliazhenko a été appréhendé par des agents de la police du district de Pechersk à Kiev sans fondement juridique valable et sans que les garanties procédurales requises par la loi ukrainienne aient été respectées. En particulier, certains éléments indiquent que :

- aucun procès-verbal de détention n'a été établi ;
- aucun motif juridique clair justifiant la privation de liberté n'a été fourni ;
- l'accès à un avocat a été entravé ;
- le contact avec le Bureau d'enquête de l'État ukrainien a été entravé ;
- il a été transféré, ou était sur le point d'être transféré, vers un Centre territorial de recrutement et de soutien social (TCC) sans procédure légale régulière.

Nous notons que toute implication du TCC n'exclut pas la responsabilité des agents des forces de l'ordre dans la privation initiale de liberté. Ces actions peuvent constituer des violations de la Constitution ukrainienne et de la Convention européenne des droits de l'homme, en particulier de l'article 5 (droit à la liberté et à la sécurité) et de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Yurii Sheliazhenko est un objecteur de conscience bien connu, ayant déclaré publiquement son statut depuis 1998, un pacifiste et un défenseur des droits humains. Il est également universitaire, secrétaire exécutif du Mouvement pacifiste ukrainien (organisation membre de War Resisters International), directeur de l'Institut pour la paix et le droit en Ukraine, et membre du conseil d'administration du Bureau européen pour l'objection de conscience et de World Beyond War.

Malheureusement, il a déjà dénoncé les pratiques cruelles de « busification », de conscription forcée et d'enregistrement militaire obligatoire en Ukraine, qui ont dans certains cas même conduit à des actes de torture et à des décès dans les centres de recrutement militaire.

Nous condamnons fermement toutes ces actions, qui constituent de graves violations des droits humains et n'ont pas leur place dans des pays démocratiques.

Nous exhortons les autorités ukrainiennes à libérer immédiatement Yurii Sheliazhenko et à mettre fin à toutes les procédures de conscription forcée.

Nous rappelons que son cas a déjà fait l'objet d'une communication des mandats du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités et du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction. Le cas de M. Sheliazhenko, la communication des rapporteurs spéciaux et la réponse des autorités ukrainiennes ont également été mis en avant par le HCDH dans son rapport sur l'objection de conscience au service militaire, et plus particulièrement dans le chapitre intitulé « S'abstenir de restreindre indûment les droits fondamentaux des

personnes qui représentent ou défendent les droits des objecteurs de conscience ». Son cas a également été mis en avant dans le rapport annuel 2023/2024 d'Amnesty International.

Nous réitérons notre appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne toutes les mesures appropriées pour garantir que les défenseurs des droits de l'homme et les militants pour la paix ne soient pas criminalisés pour leurs actions en faveur de la paix et de la non-violence ; en outre, que le droit à l'objection de conscience soit pleinement mis en œuvre conformément aux normes internationales et que les objecteurs de conscience bénéficient de la protection nécessaire contre la persécution dans leur pays d'origine, y compris par l'octroi de l'asile.

**Connection e.V.**

**European Bureau for Conscientious Objection**

**International Fellowship of Reconciliation**

**War Resisters' International**